

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Alain Etienne*

*Date de dépôt : 16 septembre 2009*

## **Interpellation urgente écrite** **PAC Frontenex-La Gradelle, où sont les logements ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le plan directeur cantonal prévoit dans sa fiche 2.12 le développement du secteur Frontenex – Gradelle situé sur les communes de Chêne-Bougeries et de Coligny. Ces terrains représentent un potentiel à bâtir de 1200 logements.

Le 19 mai 2003 a eu lieu un séminaire de concertation concernant le PAC Frontenex – La Tulette; un certain nombre de scénarios ont été discutés à cette occasion. L'objectif de 600 logements avait été évoqué en conclusion de cette journée, soit la moitié des prévisions.

Sur la partie Frontenex, l'Entente avait réuni une majorité pour soustraire du périmètre une partie de terrain afin de permettre à un promoteur de pouvoir construire du logement, bien en zone 5. Sur la partie de la Tulette, les propriétaires avaient fait appel à un architecte de renom pour développer un projet intéressant.

Notre parlement a depuis déclassé en zone de développement l'ensemble de ces périmètres. Le 28 avril 2005 pour Frontenex (PL 8667-A-2) et le 16 mars 2006 pour La Tulette (PL 9375-A). Mais aujourd'hui, à la fin de cette 56<sup>ème</sup> législature, force est de constater que les logements ne sont toujours pas construits.

**Ma question est la suivante :**

**Où en est le Conseil d'Etat avec le PAC Frontenex – Gradelle, combien de logements seront construits et à quelle échéance?**

Je vous remercie pour votre réponse.